

12 mar 2021 -18:17

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2021](#)

Modification de la réglementation sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

L'avant-projet exécute le règlement européen 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Pour ce faire, il approfondit le règlement (UE) 98/2013 sur les points suivants :

- l'extension de la définition de "membre du grand public" à toute personne physique ou morale agissant à des fins non liées à son activité commerciale, industrielle ou libérale
- la suppression du régime d'enregistrement et le maintien de la possibilité d'introduire un régime de licence
- une information de la chaîne d'approvisionnement entre opérateurs économiques
- une formation du personnel des opérateurs économiques mettant des précurseurs d'explosifs à la disposition des membres du grand public
- une information de la part des places de marché en ligne à leurs utilisateurs vendant des précurseurs d'explosifs réglementés
- une vérification, sous certaines conditions, lors de la vente de précurseurs d'explosifs soumis à restriction
- une obligation des opérateurs économiques et places de marché en ligne de signaler les transactions suspectes
- les États membres doivent prévoir des actions de sensibilisation au moins une fois par an
- des ajouts et modifications de précurseurs d'explosifs dans les annexes

L'avant-projet modifie par ailleurs la loi actuelle du 15 juillet 2016 pour la mettre en conformité avec le nouveau règlement.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 juillet 2016 portant exécution du règlement (UE) n° 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be